



Date: **5 janvier 2026**

Visa Ligue: **R1/2026**

Visa FFSA: **47**

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

**LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MÉDITERRANÉE**

Le Mercier - Bâtiment B
48, Chemin d. l'Homme Mort
30900 NÎMES

Tel: 04 66 23 51 67
Email: ligue@ffsa.fr

FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

REGLEMENT PARTICULIER du 9^{ème} RALLYE REGIONAL de L'HERAULT - GRAND ORB

20 et 21 MARS 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 26 Janvier 2026
Ouverture des engagements	Lundi 26 Janvier 2026
Clôture des engagements	Lundi 9 Mars 2026 à minuit
Parution du roadbook	Vendredi 13 Mars 2026 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 14 Mars 2026 de 10 H 00 à 16 H 30 Vendredi 20 Mars 2026 de 11 H 00 à 18 H 00
Vérifications administratives A Bedarieux la Tuilerie	Vendredi 20 Mars 2026 de 16h00 à 20 H 30
Vérifications techniques A Bedarieux la Tuilerie	Vendredi 20 Mars 2026 de 16h00 à 20 H 30
Heure de mise en parc fermé de départ - A Bédarieux, Place Albert Thomas	Vendredi 20 Mars 2026 à partir de 16h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 20 Mars 2026 à 19 h 00 - PC Bedarieux
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 20 Mars 2026 à 21 h 00
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 20 Mars 2026 à 21 h 00
Départ 1er Etape - Bédarieux	Samedi 21 Mars 2026 à 8 H 00 (15' après dernier VHC)
Parcs d'Assistance	Parc des Loisirs et autres parkings Lamalou
Parc de Regroupement - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Samedi 21 Mars 2026 à partir de 16 H 30
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le podium :	Samedi 21 Mars 2026 Podium Arrivée Lamalou

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 9ème Rallye Régional de L'HERAULT - GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de **la FFSA N° XX et de Ligue Occitanie Méditerranée N° xx du xx/xx/XXXX**

Comité d'Organisation

Président ASA Hérault : Robert CLOS/ Christian FINA
Président du comité d'organisation : Christian FINA
Membres : Comité d'organisation de l'ASA Hérault
Organisateur Technique : José Luis BORDONADO

Secrétariat du Rallye

Adresse Géographique : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas 34080 - MONTPELLIER

Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT : Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 13 H 00 à 17 H 00 à partir du 02 Février 2026 Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr - www.asa-herault.com.

Permanence pendant le rallye : P.C. Salles de la Tuilerie - Avenue Justes Parmi les nations à Bedarieux 34600 Du Vendredi 20 Mars 2026 de 16H 00 à la fin du rallye

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Jean François PASCAL	2806-801
Commissaires Sportifs membres du collège	Armand HAY	1253-803
	Michèle BASCOUL	149759-808
Observateur du comité	Armand HAY	1253-803
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	128253-804
Directeurs de Course Adjoints au PC	Carmen BELCHI	8747-804
	Nathalie CHANTAGREL	9549-801
Gestion du P.C.	Guy BASCOUL	149758-808
Médecin Chef	ADAMU30	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Evelyne ROLL	40733-801
	Sylvie MONTET-CAZES	205244-804
Chargés des relations avec les concurrents	Véronique PUYAU	147131-816
	Magali VIDAL	179595-804
Commissaire Technique Responsable :	Yvon JOURNAUX	19327-809
Commissaires Techniques :	Guy PEYRARD	298381-801
	Michel MOLINES	9502-0801
	Claudine CHABAUD	156447/0809
	Jean-Louis BOSC	14848/0805
Juges de Faits	Tous les officiels de l'épreuve sauf les membres du Collège	
Chargé des relations avec la presse	Jacques FURET	

Classements / Informatique :

Yellow Team / Cédric COSTE

Responsable Réseau Radio

Didier ALIBERT - Ondes radio Cévennes
Assistance

VOITURES D'ENCADREMENTS :

Véhicule Organisation

Karine JULIEN - Frederic DURAND

Véhicule Autorités

José-Luis BORDONADO

Véhicule Sécurité Public

Fabien PELADAN - Fabrice POLLANO

Véhicule B.B.R.

Christian FINA

Véhicule Info

Pierre RONGIER - Franck CABAS

Véhicule Damier

Claude SIDOBRE

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Rallye Régional de l'HERAULT compte pour :

La Coupe de France des rallyes 2026 (coef 2)

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2026 des Rallyes

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Lundi 16 Mars 2026 sur le site de l'ASA (www.asa-herault.com, rubrique Rallye de l'HERAULT 2026 - horaires convocation) qui auront lieu le Vendredi 20 Mars 2026 de 16 H 00 à 20h 30 - à Bédarieux, La Tuilerie

Important : les remorques sont strictement interdites en centre-ville de Bédarieux.

Seules les voitures de course sont autorisées à entrer dans Bédarieux pour les vérifications administratives et techniques. Les concurrents doivent obligatoirement déposer leur voitures de course au niveau du Parking Nord Site de la Tuilerie (complexe de loisirs situé à l'entrée de Bédarieux, accès par le « Rond Point des Fourmis Géantes » côté Clermont-l'Hérault, puis D 908 et au prochain Rond Point à droite Route de Clermont D 908 E1).

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaguet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

AFFICHAGE

PK SOFT et Site ASA HERAULT

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} Rallye de l'HERAULT - GRAND ORB doit adresser par mail ou au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la **demande d'engagement**, dûment complétée

REGLEMENT PARTICULIER	9 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa X/XX/XXXX	3/6
-----------------------	--	-----------------------------	-----

et signée, jusqu'au Lundi 9 Mars 2026 à minuit. Cette demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée de la **fiche d'assistance** et de la **fiche de reconnaissance**

3. 1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **135 voitures maximum** pour un total de 150 voitures (Moderne + VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 330 €.
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 660 €.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en paiement qu'à la suite des vérifications administratives.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Vendredi 13 Mars 2026. - 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Jeudi 19 Mars 2026.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA pour les rallyes de la Coupe de France 2026.

4.3P. - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance sur les sites du Parc des Loisirs et autres Parkings Centre-ville à Lamalou-les-Bains (voir plan sur le site de l'ASA Hérault). La vitesse y est limitée à 30km/h.

Pour des raisons de superficie de parcs, les remorques sont strictement interdites non seulement dans l'enceinte des parcs d'assistance, mais également en centre-ville de Lamalou les Bains.

Le parking remorques obligatoire est localisé au niveau du parking du cimetière, Route du Poujol sur Orb à Lamalou-les- Bains (voir plan).

Le Vendredi 20 Mars 2026 (à partir de 15 H) et le Samedi 21 Mars 2026 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès et de stationnement dans l'enceinte des parcs d'assistance.

REMARQUE IMPORTANTE :

Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte des Parcs d'Assistance durant la nuit du Vendredi 20 Mars 2026 au Samedi 21 Mars 2026.

REGLEMENT PARTICULIER	9 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa X/XX/XXXX	4/6
-----------------------	--	-----------------------------	-----

4.3.2.1P. - PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

-Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-Il est précisé que le piquetage est interdit

-Obligation de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.

-Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des 2 parcs d'assistance).

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye.

4.5.1P. - IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye régional de l'HERAULT - GRAND ORB représente un parcours de 200,9 Kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.5 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 :Madale 1-3-5 : 6.03 Km

Plaussenous 2-4-6 : 6.80 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire et Contrôles" publié sur le site de l'ASA Hérault : www.asa-herault.com.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les roadbook sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asa-herault.com rubrique 9^{ème} Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2026 roadbook) à partir du Vendredi 13 Mars 2026, 12 H 00.

REGLEMENT PARTICULIER	9 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa X/XX/XXXX	5/6
-----------------------	--	-----------------------------	-----

Sur le document spécifique aux reconnaissances, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances (voir ci- dessus).

Avant le début de la session de reconnaissances, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**) à la Brasserie Le Diamantina, rue Charcot à Lamalou Les Bains. Ces adhésifs doivent obligatoirement être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brise avant et de la vitre arrière.

Pendant toute la durée des reconnaissances les équipages devront strictement respecter le code de la route

RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND

Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes

Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes seront distribuées aux

-3 premiers du scratch

-3 premiers de la ligue Occitanie Méditerranée

-3 premiers de chaque classe si + de 9 partants par classe - 2 premiers de chaque classe si 4 à 8 partants et au 1^{er} de chaque classe si 1 à 3 partants

-1^{er} équipage féminin

Les coupes ne sont pas cumulables.

Un tirage au sort parmi les concurrents classés fera gagner un engagement (*) au 67ème CRITERIUM DES CEVENNES 2026 (non cessible ni échangeable, ni reportable).

La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau de la Rue Charcot - Lamalou les Bains.

Les équipages rejoindront ensuite le Parc Fermé d'Arrivée Finale situé autour des Halles de Lamalou les Bains.

REGLEMENT PARTICULIER	9 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa X/XX/XXXX	6/6
-----------------------	---	-----------------------------	-----



Date: **5 janvier 2026**

Visa Ligue: **R1/2026**

Visa FFSA: **47**

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

**LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MÉDITERRANÉE**

Le Mercuri, Bâtiment B
48, Chemin d. l'Homme Mort
30900 BÉDARIEUX

Tel: 04 66 43 51 67
Email: ligue@ffsa.fr

FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

REGLEMENT PARTICULIER du 9^{ème} RALLYE REGIONAL de L'HERAULT VHC - GRAND ORB

20 et 21 MARS 2026

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques de la coupe de France des rallyes VHC 2026.

Le 9^{ème} Rallye Régional de L'Hérault véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 9^{ème} Rallye Régional de L'Hérault – Grand ORB à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 26 Janvier 2026
Ouverture des engagements	Lundi 26 Janvier 2026
Clôture des engagements	Lundi 9 Mars 2026 à minuit
Parution du roadbook	Vendredi 13 Mars 2026 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 14 Mars 2026 de 10 H 00 à 16 H 30
	Vendredi 20 Mars 2026 de 11 H 00 à 18 H 00
Vérifications administratives	Vendredi 20 Mars 2026 de 16h00 à 20 H 30
A Bedarieux la Tuilerie	
Vérifications techniques	Vendredi 20 Mars 2026 de 16h00 à 20 H 30
A Bedarieux la Tuilerie	
Heure de mise en parc fermé de départ -	Vendredi 20 Mars 2026 à partir de 16h15
A Bédarieux, Place Albert Thomas	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 20 Mars 2026 à 19 h 00 - PC Bedarieux
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 20 Mars 2026 à 21 h 00
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 20 Mars 2026 à 21 h 00
Départ 1er Etape - Bédarieux	Samedi 21 Mars 2026 à 7 H 30
Parcs d'Assistance	Parc des Loisirs et autres parkings Lamalou
Parc de Regroupement - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Samedi 21 Mars 2026 à partir de 16 H 30
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le podium :	Samedi 21 Mars 2026 Podium Arrivée Lamalou

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 9ème Rallye Régional de L'HERAULT - GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **XX** et de Ligue Occitanie Méditerranée N° **R1/2025 du 17/12/2025**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Jean François PASCAL	2806-801
Commissaires Sportifs membres du collège	Armand HAY Michèle BASCOUL	1253-803 149759-808
Observateur du comité	Armand HAY	1253-803
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	128253-804
Directeurs de Course Adjoints au PC	Carmen BELCHI Nathalie CHANTAGREL	8747-804 9549-801
Chargés des relations avec les concurrents	Véronique PUYAU Magali VIDAL	147131-816 179595-804

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 9ème Rallye Régional de l'HERAULT VHC compte pour :
La Coupe de France des rallyes VHC 2026 (coef 1)
Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2026 VHC des Rallyes

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9ème Rallye de l'HERAULT - GRAND ORB doit adresser par mail ou au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la **demande d'engagement**, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 9 Mars 2026 à minuit. Cette demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée de la **fiche d'assistance** et de la **fiche de reconnaissance**

3. 1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **35 voitures maximum** pour un total de 150 voitures (Moderne + VHC) .

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 330 €·
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 660 €·

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en paiement qu'à la suite des vérifications administratives.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Vendredi 13 Mars 2026. - 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Jeudi 19 Mars 2026.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye régional de l'HERAULT - GRAND ORB représente un parcours de 200,9 Km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.5 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 : Madale 1-3-5 : 6.03 Km
Plausseous 2-4-6 : 6.8 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire et Contrôles" publié sur le site de l'ASA Hérault : www.asa-herault.com.

6.2.6P. Les roadbook sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asa-herault.com rubrique 9^{ème} Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2026 roadbook) à partir du Vendredi 13 Mars 2026, 12 H 00.

Sur le document spécifique aux reconnaissances, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances (voir ci-dessus).

Avant le début de la session de reconnaissances, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**) à la Brasserie Le Diamantina, rue Charcot à Lamalou Les Bains. Ces adhésifs doivent obligatoirement être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brise avant et de la vitre arrière.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes seront distribuées à tous les concurrents classés présents à la remise des prix

.

.

REGLEMENT PARTICULIER	9 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa 17/12/2025	3/3
-----------------------	--	------------------------------	-----